

Image not found or type unknown



Signature d'accords d'entreprise

Par **Remy AMIE**, le **23/09/2016** à **18:35**

Bonjour,

Mon entreprise vient de m'informer qu'il ne m'était plus possible de signer des accords d'entreprise du fait du caractère catégoriel de mon syndicat (CFE-CGC).

Notre entreprise compte 840 salariés dont 4 ETAM.

Je suis le seul Délégué Syndical de l'entreprise.

Question : Comment dois-je faire pour signer les accords d'entreprise issus des NAO (ou quelle que soit la nouvelle appellation) ?

Par avance, merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **24/09/2016** à **09:09**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)